

# TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
<b>Sommaire</b> .....	5

## INTRODUCTION

CHAPITRE I. <b>Le contexte comptable européen</b> .....	9
SECTION 1. INTRODUCTION .....	9
SECTION 2. LES DIRECTIVES COMPTABLES .....	9
SECTION 3. L'ÉVOLUTION EN EUROPE .....	10
1. Mise en place de l'EFRAG .....	11
2. Adoption de la directive «juste valeur» .....	11
3. Adoption du règlement «IAS» .....	11
4. Adoption de la directive modernisant les directives comptables .....	12
5. Adoption du règlement (CE) n° 1725/2003 .....	12
6. Adoption de la directive 2006/43/CE .....	13
7. Adoption de la directive 2006/46/CE .....	13
8. Mise en place du Comité d'examen des avis sur les normes comptables .....	13
9. Adoption du règlement (CE) n° 1126/2008 .....	14
SECTION 4. LES INSTANCES DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE EN EUROPE .....	14
§1. - <i>Le Comité de contact</i> .....	14
§2. - <i>L'ARC</i> .....	15
§3. - <i>L'EFRAG</i> .....	15
§4. - <i>Le SARG</i> .....	17
SECTION 5. L'IASB : HISTORIQUE .....	18
§1. - <i>Création et rôle de l'IASB</i> .....	18
§2. - <i>Dates clés</i> .....	18
§3. - <i>La structure de l'IASB - Présentation</i> .....	22
1. L'International Accounting Standards Committee Foundation (IASCF) .....	22
1.1. La composition de l'IASCF .....	22
1.2. Le rôle de l'IASCF .....	23
1.3. Les comités au sein de l'IASCF .....	23
2. L'International Accounting Standards Board (IASB) .....	24
2.1. La composition de l'IASB .....	24
2.2. Le rôle de l'IASB .....	24
2.3. L'élaboration des normes ( <i>due process</i> ) .....	24
2.4. Les départements internes de l'IASB .....	25

	PAGES
3. L'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).....	25
3.1. La composition de l'IFRIC.....	26
3.2. Le travail au sein de l'IFRIC.....	26
3.3. Les votes au sein de l'IFRIC.....	27
4. Le Standards Advisory Council (SAC).....	27
4.1. La composition du SAC.....	27
5. Liaisons de l'IASB avec les (principaux) normalisateurs nationaux.....	28
§4. – <i>Les IAS/IFRS</i> .....	28
1. L'élaboration des normes ( <i>due process</i> ).....	28
2. Le cadre conceptuel.....	29
3. Les normes et les interprétations.....	29
<b>CHAPITRE II. Le droit comptable européen</b> .....	<b>33</b>
SECTION 1. INTRODUCTION.....	33
SECTION 2. L'HARMONISATION COMPTABLE EUROPÉENNE.....	33
SECTION 3. LES DIRECTIVES ET LES RÈGLEMENTS COMPTABLES EUROPÉENS....	37
§1. – <i>La quatrième directive</i> .....	38
1. Les documents de synthèse.....	38
2. Les principes comptables fondamentaux.....	39
2.1. L'image fidèle.....	39
2.2. La régularité.....	39
2.3. La permanence des méthodes.....	39
2.4. La continuité de l'exploitation.....	39
2.5. L'intangibilité du bilan.....	39
2.6. La prudence.....	39
2.7. La spécialisation des exercices.....	39
2.8. La non-compensation.....	40
2.9. Le coût historique.....	40
3. Autres points évoqués par la quatrième directive : l'annexe, le rapport de gestion, la déclaration sur le gouvernement, la publicité, l'obligation et la responsabilité des organes d'administration et le contrôle des comptes.....	40
§2. – <i>La septième directive</i> .....	41
1. Le périmètre de consolidation.....	41
1.1. Les filiales.....	41
1.2. Les entreprises associées.....	42
1.3. Les entreprises multigroupes.....	42
2. La possibilité d'exemption de consolidation.....	42
3. Les méthodes de consolidation.....	42
3.1. Intégration globale.....	43
3.2. Mise en équivalence.....	43
3.3. Intégration proportionnelle.....	43
4. Les méthodes d'évaluation.....	43
5. La préparation des comptes consolidés.....	44
5.1. La permanence des modalités de consolidation.....	44

	PAGES
5.2. L'élimination des opérations réciproques.....	44
5.3. La date de clôture.....	44
5.4. Les comptes comparatifs en cas de changements impor- tants intervenus dans le périmètre de consolidation.....	44
5.5. La présentation séparée des intérêts minoritaires.....	45
6. Les documents de synthèse.....	45
7. Autres points évoqués par la septième directive : l'annexe, le rapport consolidé de gestion, la déclaration consolidée sur le gouvernement, la publicité, l'obligation et la responsabilité des organes d'administration et le contrôle des comptes consolidés.....	45
§3. – <i>La directive 2006/43/CE sur le contrôle légal des comptes abrogeant la huitième directive</i> .....	46
1. Objectifs poursuivis.....	46
1.1. Aider les contrôleurs légaux à résister aux pressions inappropriées des gestionnaires.....	46
1.2. Établir une chaîne claire de responsabilités.....	46
1.3. Améliorer la qualité et renforcer la transparence de l'audit	47
1.4. Renforcer le cadre réglementaire.....	47
1.5. Établir des nouvelles possibilités pour les cabinets d'audit.	48
§4. – <i>Les directives 90/604/CEE et 90/605/CEE du 8 novembre 1990.</i> .....	48
1. La directive 90/604/CEE du 8 novembre 1990.....	48
1.1. Dispositions modifiant la quatrième directive.....	48
1.2. Dispositions modifiant la septième directive.....	49
2. La directive 90/605/CEE du 8 novembre 1990.....	49
§5. – <i>La directive spécifique aux banques et aux établissements de crédit</i> .....	51
1. Dispositions relatives aux comptes annuels.....	52
1.1. Le bilan.....	52
1.2. Le compte de résultat.....	52
1.3. L'annexe.....	53
2. Dispositions relatives aux comptes consolidés.....	53
3. Dispositions relatives à la publication des comptes annuels et consolidés.....	54
§6. – <i>La directive spécifique aux sociétés d'assurance</i> .....	54
1. Homogénéisation des règles d'évaluation.....	54
2. Règles d'évaluation des biens.....	54
2.1. Évaluation des placements.....	54
2.2. Actualisation des actifs et des passifs.....	55
3. Modèle de compte de résultat.....	55
§7. – <i>La directive 2001/65/CE</i> .....	55
1. Dispositions modifiant la quatrième directive : l'évaluation à la juste valeur.....	56
1.1. Détermination de la juste valeur.....	57
1.2. Variation de la valeur.....	57
1.3. Contenu de l'annexe.....	58

	PAGES
2. Dispositions modifiant la septième directive et la directive 86/635/CEE . . . . .	58
§8. – <i>La directive 2006/46/CE</i> . . . . .	58
1. Dispositions modifiant la quatrième directive . . . . .	59
2. Dispositions modifiant la septième directive et les autres directives comptables . . . . .	59
§9. – <i>La directive 2009/49/CE</i> . . . . .	60
1. Dispositions modifiant la quatrième directive . . . . .	60
2. Dispositions modifiant la septième directive . . . . .	60
§10. – <i>Le règlement (CE) n° 1606/2002</i> . . . . .	60
1. Objectif du règlement . . . . .	61
2. Définitions des normes comptables internationales . . . . .	61
3. Adoption et application des normes comptables internationales . . . . .	62
4. Dispositions sur les comptes consolidés . . . . .	62
5. Options . . . . .	62
6. Dispositions sur la coordination . . . . .	62
7. Dérogations transitoires . . . . .	63
§11. – <i>Le règlement (CE) n° 297/2008</i> . . . . .	63
§12. – <i>La directive 2003/51/CE</i> . . . . .	63
1. Dispositions modifiant la quatrième directive . . . . .	64
1.1. Documents de synthèse . . . . .	64
1.2. Dispositions générales concernant le bilan et le compte de profits et pertes . . . . .	64
1.3. Structure du bilan . . . . .	65
1.4. Dispositions particulières à certains postes du bilan : les provisions . . . . .	65
1.5. Structure du compte de profits et pertes . . . . .	65
1.6. Règles d'évaluation . . . . .	65
1.7. Contenu du rapport de gestion . . . . .	66
1.8. Contrôle . . . . .	66
2. Dispositions modifiant la septième directive . . . . .	67
2.1. Conditions d'établissement des comptes consolidés . . . . .	67
2.2. Mode d'établissement des comptes consolidés . . . . .	68
2.3. Rapport consolidé de gestion . . . . .	68
2.4. Contrôle de comptes consolidés . . . . .	68
3. Dispositions modifiant la directive 86/635/CEE . . . . .	69
3.1. Structure du bilan . . . . .	70
3.2. Dispositions relatives aux comptes consolidés . . . . .	70
4. Dispositions modifiant la directive 91/674/CEE . . . . .	70
4.1. Règles d'évaluation . . . . .	70
§13. – <i>Le règlement (CE) n° 1126/2008</i> . . . . .	70
1. Les règlements européens sur les IAS/IFRS remplacés par le règlement (CE) n° 1126/2008 . . . . .	73
2. Les règlements européens sur les IAS/IFRS qui ont modifié le règlement (CE) 1126/2008 . . . . .	74

PREMIÈRE PARTIE  
**LES DIRECTIVES  
 COMPTABLES EUROPÉENNES**

CHAPITRE III. <b>La quatrième directive consolidée sur les comptes annuels des sociétés de capitaux</b> .....	79
SECTION 1. INTRODUCTION.....	79
SECTION 2. LA QUATRIÈME DIRECTIVE : COMPTES ANNUELS DES SOCIÉTÉS DE CAPITAUX.....	80
1. Acte .....	80
2. Synthèse.....	80
3. Références .....	82
4. Actes liés .....	82
4.1. Directive sur la simplification de la communication de l'information financière pour les entreprises de taille moyenne et l'obligation d'établir des comptes consolidés (Dir. 2009/49/CE du Parlement européen et du Conseil, du 18 juin 2009).....	82
4.2. Directive introduisant la notion de responsabilité collective des membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance (Dir. 2006/46/CE du Parlement européen et du Conseil, du 14 juin 2006) .....	83
4.3. Directive sur le contrôle légal des comptes abrogeant la huitième directive (Dir. 2006/43/CE du Conseil, du 17 mai 2006) .....	83
4.4. Directive modifiant la législation actuelle sur les normes comptables (Dir. 2003/51/CE du Parlement européen et du Conseil, du 18 juin 2003).....	83
4.5. Directive sur la révision des règles d'évaluation applicables aux comptes annuels et aux comptes consolidés (Dir. 2001/65/CE du Parlement européen et Conseil, du 27 septembre 2001).....	84
4.6. Recommandation sur les aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés .....	84
4.7. Communication interprétative concernant certains articles de la quatrième directive et de la septième directive .....	85
4.8. Recommandation sur la prise en compte de la nomenclature statistique .....	86
SECTION 3. LE CONTENU DE LA QUATRIÈME DIRECTIVE.....	86
SECTION 4. LE CHAMP D'APPLICATION .....	89
SECTION 5. LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA QUATRIÈME DIRECTIVE.....	91
SECTION 6. LA PRÉSENTATION DES COMPTES .....	93
§1. - <i>La structure du bilan</i> .....	96
1. Autres dispositions sur le bilan .....	104
1.1. Le classement des postes .....	104
1.2. Le poste terrains et constructions .....	104

	PAGES
1.3. Le poste comptes de régularisation.....	104
1.4. Les provisions .....	105
1.5. Les participations.....	105
1.6. Les corrections de valeur .....	105
§2. - <i>La structure du compte de profits et pertes (compte de résultat)</i> .....	106
1. Autres dispositions sur le compte de profits et pertes .....	110
1.1. Définition du montant net du chiffre d'affaires .....	110
1.2. Les charges et produits exceptionnels .....	110
1.3. Le groupement des impôts .....	111
1.4. Les dépenses écologiques.....	111
SECTION 7. LES RÈGLES D'ÉVALUATION .....	112
1. Les principes comptables fondamentaux.....	112
1.1. Le principe d'image fidèle .....	112
1.2. Le principe de régularité et de sincérité.....	113
1.3. La permanence des méthodes.....	114
2. Les règles d'évaluation des comptes annuels.....	114
2.1. Les principes comptables de base à retenir en matière d'évaluation .....	114
2.2. Les cas particuliers applicables en matière d'évaluation ...	116
2.2.1. Dispositions relatives aux frais d'établissement et aux frais de recherche et développement.....	117
2.2.2. Dispositions relatives à l'actif immobilisé.....	117
2.2.3. Dispositions relatives aux stocks .....	118
2.2.4. Dispositions relatives à l'actif circulant .....	118
2.2.5. Dispositions relatives aux comptes de régularisations..	119
2.2.6. Dispositions relatives aux provisions.....	119
2.2.7. Dispositions spécifiques aux sociétés d'investissement..	119
2.3. L'évaluation à la juste valeur .....	120
SECTION 8. LE CONTENU DE L'ANNEXE .....	122
SECTION 9. LE CONTENU DU RAPPORT DE GESTION .....	125
1. La déclaration sur le gouvernement .....	126
SECTION 10. LA PUBLICITÉ .....	127
1. La publication des documents comptables .....	128
2. L'affectation des résultats .....	129
SECTION 11. L'OBLIGATION ET LA RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT ET LA PUBLICATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION .....	129
1. Obligation.....	129
2. Responsabilité.....	129
SECTION 12. LE CONTRÔLE DES COMPTES.....	129
SECTION 13. LES CONCEPTS FONDAMENTAUX DE LA QUATRIÈME DIRECTIVE ...	131
1. Le bilan .....	132
2. Le compte de résultat .....	133
3. L'annexe.....	133
4. Critères comptables fondamentaux du diagnostic financier....	134
5. Les objectifs qualitatifs des états financiers.....	134

	PAGES
6. Règles et méthodes comptables.....	136
6.1. Les informations à mettre dans l'annexe.....	137
7. Le rapport de gestion.....	139
7.1. La déclaration sur le gouvernement.....	139
8. Obligation et responsabilité des organes d'administration, gestion et surveillance.....	140
9. Le contrôle légal des comptes annuels.....	140
10. La publicité des comptes annuels.....	140
<b>CHAPITRE IV. La septième directive consolidée sur les comptes consolidés des sociétés de capitaux.....</b>	<b>141</b>
SECTION 1. INTRODUCTION.....	141
SECTION 2. LA SEPTIÈME DIRECTIVE : COMPTES CONSOLIDÉS DES SOCIÉTÉS DE CAPITAUX.....	142
1. Acte.....	142
2. Synthèse.....	142
3. Références.....	144
4. Actes liés.....	144
4.1. Directive sur la simplification de la communication de l'information financière pour les entreprises de taille moyenne et l'obligation d'établir des comptes consolidés (Dir. 2009/49/CE du Parlement européen et du Conseil, du 18 juin 2009).....	144
4.2. Directive introduisant la notion de responsabilité collective des membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance (Dir. 2006/46/CE du Parlement européen et du Conseil, du 14 juin 2006).....	144
4.3. Directive sur le contrôle légal des comptes abrogeant la huitième directive (Dir. 2006/43/CE du Conseil, du 17 mai 2006).....	145
4.4. Directive modifiant la législation actuelle sur les normes comptables (Dir. 2003/51/CE du Parlement européen et du Conseil, du 18 juin 2003).....	145
4.5. Directive sur la révision des règles d'évaluation applicables aux comptes annuels et aux comptes consolidés (Dir. 2001/ 65/CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 septembre 2001).....	146
4.6. Communication interprétative concernant certains articles de la quatrième directive et de la septième directive relatives aux comptes des sociétés.....	146
4.7. Rapport de la Commission, du 20 mars 1996, au Conseil, sur l'expérience acquise dans les États membres en ce qui concerne l'application des dispositions visées à l'article 50 de la directive 83/349/CEE du Conseil concernant les comptes consolidés (COM(96) 94 final).....	147
SECTION 3. LE CONTENU DE LA SEPTIÈME DIRECTIVE.....	147
SECTION 4. LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET L'OBLIGATION DE CONSOLIDER	149
§1. - <i>Le groupe financier</i> .....	150

	PAGES
§2. – <i>La consolidation de gestion ou consortium</i> . . . . .	150
SECTION 5. LA POSSIBILITÉ D'EXEMPTION . . . . .	151
§1. – <i>Le groupe financier</i> . . . . .	151
1. Exemptions obligatoires . . . . .	152
1.1. Exemption obligatoire des sous-consolidations commu- nautaires . . . . .	152
1.2. Exemption de consolidation pour la société mère dont toutes les filiales présentent, tant individuellement que collectivement, un intérêt négligeable . . . . .	153
2. Possibilités d'exemptions . . . . .	153
2.1. Forme juridique de l'entreprise mère . . . . .	153
2.2. Entreprise mère type holding financier passif (société de participations financières) . . . . .	153
2.3. Groupes de taille modeste . . . . .	154
2.4. Cas des sous-consolidations nationales d'entreprises dépendant d'une entreprise mère communautaire . . . . .	155
2.5. Cas des sous-consolidations extracommunautaires . . . . .	156
§2. – <i>La consolidation de gestion ou consortium</i> . . . . .	157
1. Exemption obligatoire . . . . .	157
2. Possibilités d'exemptions . . . . .	157
SECTION 6. LE CONTRÔLE . . . . .	158
§1. – <i>Le groupe financier</i> . . . . .	158
1. Le contrôle exclusif de droit . . . . .	158
2. Le contrôle exclusif de fait . . . . .	158
3. Le contrôle statutaire ou contractuel . . . . .	159
§2. – <i>La consolidation de gestion ou consortium</i> . . . . .	159
SECTION 7. LES EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION . . . . .	160
§1. – <i>Le groupe financier</i> . . . . .	160
§2. – <i>La consolidation de gestion ou consortium</i> . . . . .	161
SECTION 8. LES RÈGLES ET LES MÉTHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION . . . . .	162
§1. – <i>Le groupe financier</i> . . . . .	162
1. Les principes comptables . . . . .	162
1.1. Le principe de régularité et de sincérité . . . . .	162
1.2. Le principe d'image fidèle . . . . .	162
1.3. Le principe de permanence des méthodes . . . . .	163
1.4. Le principe de l'unicité du patrimoine, de la situation financière et du résultat . . . . .	163
1.5. Le principe de l'unicité de date de clôture comptable . . . . .	164
1.6. Le principe de la comparabilité des bilans d'un exercice à l'autre . . . . .	165
2. Les règles d'établissement des comptes consolidés . . . . .	165
2.1. Les règles d'établissement basées sur la quatrième directive . . . . .	165
2.1.1. Les principes comptables de base à retenir en matière d'évaluation . . . . .	166
2.1.2. L'évaluation à la juste valeur . . . . .	168
2.1.3. Les cas particuliers applicables en matière d'évaluation . . . . .	170

	PAGES
2.1.3.1. Dispositions relatives aux frais d'établissement et aux frais de recherche et développement . . . . .	170
2.1.3.2. Dispositions relatives à l'actif immobilisé . . . . .	171
2.1.3.3. Dispositions relatives aux stocks . . . . .	172
2.1.3.4. Dispositions relatives à l'actif circulant . . . . .	172
2.1.3.5. Dispositions relatives aux comptes de régularisations . . . . .	173
2.1.3.6. Dispositions relatives aux provisions . . . . .	173
2.1.3.7. Dispositions spécifiques aux sociétés d'investissement . . . . .	173
2.2. Les règles d'établissement basées sur la septième directive . . . . .	173
2.2.1. Définition du mécanisme de consolidation des comptes et traitement des différences de consolidation . . . . .	174
2.2.1.1. Méthode classique . . . . .	174
2.2.1.2. Méthode dérogatoire . . . . .	175
2.2.2. L'homogénéisation des méthodes comptables . . . . .	176
2.2.3. Le calcul des impôts différés . . . . .	177
2.2.4. L'élimination des mesures fiscales spécifiques . . . . .	178
2.2.5. L'élimination des opérations réciproques . . . . .	178
2.3. Les méthodes comptables de consolidation de la septième directive . . . . .	179
2.3.1. L'intégration globale . . . . .	179
2.3.1.1. Le principe du cumul intégral . . . . .	179
2.3.1.2. La détermination des intérêts minoritaires . . . . .	179
2.3.1.3. On doit appliquer les articles 13 à 31 pour pouvoir intégrer globalement une filiale . . . . .	180
2.3.2. L'intégration proportionnelle . . . . .	180
2.3.2.1. Cas d'application de la méthode de la consolidation proportionnelle . . . . .	181
2.3.2.2. Modalités d'application de la méthode de la consolidation proportionnelle . . . . .	181
2.3.2.3. Règles et méthodes comptables à utiliser en cas d'application de la méthode de la consolidation proportionnelle . . . . .	181
2.3.2.4. Choix de la méthode comptable à retenir en cas de traitement comptable d'une entreprise associée au sein d'une consolidation . . . . .	182
2.3.3. La mise en équivalence . . . . .	182
2.3.3.1. Présomption simple de l'existence d'une influence notable dans une entreprise associée . . . . .	183
2.3.3.2. Modalités d'application de la méthode de la mise en équivalence . . . . .	183
2.3.3.3. Règles comptables à utiliser en cas d'application de la méthode de la mise en équivalence . . . . .	184
2.4. Les dispositions spécifiques aux stocks de la septième directive . . . . .	186
§2. - <i>La consolidation de gestion ou consortium</i> . . . . .	186
SECTION 9. LES CHOIX CONCEPTUELS COMMUNS À LA SEPTIÈME ET LA QUATRIÈME DIRECTIVES . . . . .	187

	PAGES
1. Le bilan .....	189
2. Le compte de résultat .....	190
3. L'annexe .....	190
4. Notions financières .....	191
5. Les objectifs qualitatifs des états financiers .....	191
6. Règles et méthodes comptables .....	193
6.1. Les règles comptables et l'annexe .....	194
7. Le rapport de gestion .....	195
7.1. La déclaration sur le gouvernement .....	196
8. Obligation et responsabilité des organes d'administration, gestion et surveillance .....	196
9. Le contrôle légal des comptes consolidés et annuels .....	197
10. La publicité des comptes consolidés et annuels .....	197
SECTION 10. LES CONCEPTS FONDAMENTAUX DE LA SEPTIÈME DIRECTIVE .....	198
1. La septième directive définit le modèle du groupe financier comme modèle de référence .....	198
1.1. Obligation de consolider .....	198
1.2. Concept de contrôle exclusif .....	199
1.3. Détermination du périmètre .....	199
1.4. Exclusion d'une société du périmètre .....	199
2. La définition des règles, méthodes et principes spécifiques à la consolidation .....	199
2.1. Le modèle définit la méthode de consolidation à retenir en fonction de la nature du lien économique entre l'entité concernée et le groupe .....	199
2.2. Le modèle définit l'intégration globale comme la méthode de consolidation de référence .....	199
2.3. Le modèle définit les méthodes de consolidation déro- gatoires (prix de revient ou mise en équivalence) .....	201
3. Les nouveaux concepts de la septième directive .....	202
<b>CHAPITRE V. La directive consolidée sur les comptes annuels et consolidés des banques et autres établissements financiers ...</b>	<b>209</b>
SECTION 1. INTRODUCTION .....	209
SECTION 2. LES COMPTES ANNUELS DES BANQUES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS .....	210
1. Acte .....	210
2. Synthèse .....	210
3. Références .....	211
4. Actes liés .....	211
4.1. Directive introduisant la notion de responsabilité collec- tive des membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance (Dir. 2006/46/CE du Parlement européen et du Conseil, du 14 juin 2006) .....	211
4.2. Directive sur le contrôle légal des comptes abrogeant la huitième directive (Dir. 2006/43/CE du Conseil, du 17 mai 2006) .....	212

	PAGES
4.3. Directive modifiant la législation sur les normes comptables (Dir. 2003/51/CE du Parlement européen et du Conseil, du 18 juin 2003) . . . . .	212
4.4. Directive sur la révision des règles d'évaluation applicables aux comptes annuels et aux comptes consolidés (Dir. 2001/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001). . . . .	212
4.5. Recommandation C(2001)453/CE sur les aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés. . . . .	212
SECTION 3. LE CONTENU DE LA DIRECTIVE 86/635/CEE . . . . .	213
SECTION 4. LE CHAMP D'APPLICATION . . . . .	215
1. Les règles dérogatoires. . . . .	216
SECTION 5. LA PRÉSENTATION DES COMPTES . . . . .	217
§1. – <i>La structure du bilan</i> . . . . .	219
1. Les dispositions relatives à certains postes du bilan. . . . .	222
1.1. Les dispositions concernant l'actif. . . . .	222
1.1.1. La caisse et les avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux . . . . .	222
1.1.2. Les effets publics et valeurs assimilées . . . . .	223
1.1.3. Les effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale . . . . .	223
1.1.4. Les créances sur les établissements de crédit . . . . .	223
1.1.5. Les créances sur la clientèle. . . . .	224
1.1.6. Les obligations et autres titres à revenu fixe . . . . .	224
1.2. Les dispositions concernant le passif . . . . .	224
1.2.1. Les dettes envers des établissements de crédit . . . . .	224
1.2.2. Les dettes envers la clientèle . . . . .	225
1.2.3. Les dettes représentées par un titre . . . . .	225
1.2.4. Les passifs subordonnés . . . . .	225
1.2.5. Le capital souscrit . . . . .	225
2. Les postes indiqués séparément en tant que sous-postes. . . . .	225
3. Les rapports entre postes de bilan. . . . .	226
4. Autres dispositions sur le bilan . . . . .	226
4.1. Les engagements pris au titre d'une garantie . . . . .	226
4.2. Les mouvements des postes de l'actif immobilisé et des frais d'établissement . . . . .	227
4.3. Le poste terrains et constructions . . . . .	227
4.4. Le poste comptes de régularisation. . . . .	227
4.5. Les provisions . . . . .	227
4.6. Les participations. . . . .	228
4.7. Les corrections de valeur . . . . .	228
4.8. Les actifs gagés . . . . .	228
4.9. Les prêts accordés par un syndicat regroupant plusieurs établissements . . . . .	229
4.10. Les fonds gérés en son nom propre mais pour compte d'autrui . . . . .	229
4.11. Les montants à vue. . . . .	229

	PAGES
4.12. Les opérations de mise en pension . . . . .	230
§2. - <i>La structure du compte de profits et pertes (compte de résultat)</i> . . . . .	230
1. Les dispositions relatives à certains postes du compte de profits et pertes . . . . .	233
1.1. Les dispositions sur les charges . . . . .	233
1.1.1. Les intérêts et charges assimilées . . . . .	233
1.1.2. Les commissions versées . . . . .	233
1.1.3. La perte provenant d'opérations financières . . . . .	233
1.1.4. Les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements . . . . .	234
1.1.5. Les corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées . . . . .	234
1.2. Les dispositions sur les produits . . . . .	235
1.2.1. Les intérêts et produits assimilés . . . . .	235
1.2.2. Les revenus de titres . . . . .	235
1.2.3. Les commissions perçues . . . . .	235
1.2.4. Le bénéfice provenant d'opérations financières . . . . .	235
1.2.5. Les reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements . . . . .	236
2. Autres dispositions sur le compte de profits et pertes . . . . .	236
2.1. Les charges et produits exceptionnels . . . . .	236
2.2. Le groupement des impôts . . . . .	236
SECTION 6. LES RÈGLES D'ÉVALUATION . . . . .	237
1. Les règles d'établissement basées sur la quatrième directive . . . . .	237
2. Les règles d'établissement basées sur la directive 86/635/CEE . . . . .	239
2.1. Les règles d'évaluation de l'actif immobilisé . . . . .	239
2.2. Les règles d'évaluation de l'actif circulant . . . . .	240
2.3. Les opérations en monnaies étrangères . . . . .	241
SECTION 7. LE CONTENU DE L'ANNEXE . . . . .	242
SECTION 8. LE RAPPORT DE GESTION . . . . .	245
1. La déclaration sur le gouvernement . . . . .	246
SECTION 9. LA PUBLICITÉ . . . . .	246
1. La publication des documents comptables . . . . .	247
2. L'affectation des résultats . . . . .	248
SECTION 10. L'OBLIGATION ET LA RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT ET LA PUBLICATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION . . . . .	248
SECTION 11. LE CONTRÔLE DES COMPTES . . . . .	248
SECTION 12. LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS . . . . .	249
SECTION 13. LES CONCEPTS FONDAMENTAUX DE LA DIRECTIVE 86/635/CEE . . . . .	252
<b>CHAPITRE VI. La directive consolidée sur les comptes annuels et consolidés des entreprises d'assurance . . . . .</b>	<b>255</b>
SECTION 1. INTRODUCTION . . . . .	255
SECTION 2. LES COMPTES ANNUELS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE . . . . .	256

	PAGES
1. Acte .....	256
2. Synthèse.....	256
3. Références .....	257
4. Actes liés .....	257
4.1. Directive introduisant la notion de responsabilité collective des membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance (Dir. 2006/46/CE du Parlement européen et du Conseil, du 14 juin 2006) .....	257
4.2. Directive sur le contrôle légal des comptes abrogeant la huitième directive (Dir. 2006/43/CE du Conseil, du 17 mai 2006) .....	257
4.3. Directive modifiant la législation sur les normes comptables (Dir. 2003/51/CE du Parlement européen et du Conseil, du 18 juin 2003).....	258
4.4. Recommandation C(2001)453/CE sur les aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés.....	258
SECTION 3. LE CONTENU DE LA DIRECTIVE 91/674/CEE.....	258
SECTION 4. LE CHAMP D'APPLICATION .....	261
SECTION 5. LA PRÉSENTATION DES COMPTES .....	263
§1. – <i>La structure du bilan</i> .....	265
1. Les dispositions relatives à certains postes du bilan.....	268
1.1. Les dispositions concernant l'actif.....	269
1.1.1. Les obligations et autres titres à revenu fixe (poste C III 2).....	269
1.1.2. Les parts dans des pools d'investissement (poste C III 3).....	269
1.1.3. Les prêts hypothécaires et autres prêts (poste C III 4 et 5).....	269
1.1.4. Les dépôts auprès des établissements de crédit (poste C III 6).....	269
1.1.5. Les dépôts auprès des entreprises cédantes (poste C IV).....	269
1.1.6. Les placements pour le compte des souscripteurs d'une police d'assurance vie et dont le risque est supporté par eux (poste D).....	270
1.1.7. Les intérêts et loyers acquis non échus (poste G I) ...	270
1.1.8. Les frais d'acquisition reportés (poste G II) .....	270
1.1.9. Les fonds d'un fonds collectif de retraite.....	270
1.2. Les dispositions concernant le passif.....	271
1.2.1. Le capital souscrit ou fonds équivalent (poste A I) ...	271
1.2.2. Les réserves (poste A IV).....	271
1.2.3. Les passifs subordonnés (poste B) .....	271
1.2.4. Les montants de réassurance (postes C 1b, 2b, 3b, 4b et 6b et Db).....	271
1.2.5. La provision pour primes non acquises (poste C 1) ...	272
1.2.6. Les autres provisions techniques (poste C 6).....	272
1.2.7. La provision d'assurance vie (poste C 2) .....	272

	PAGES
1.2.8. La provision pour sinistres (poste C 3) . . . . .	272
1.2.9. La provision pour participations aux bénéfices et ristournes (poste C 4) . . . . .	272
1.2.10. La provision pour égalisation (poste C 5) . . . . .	273
1.2.11. Les provisions relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance (poste D) . . . . .	273
1.2.12. Les dépôts reçus des réassureurs (poste F) . . . . .	273
2. Les dispositions basées sur la quatrième directive . . . . .	273
2.1. Les rapports entre postes de bilan . . . . .	273
2.2. Les mouvements des postes de l'actif immobilisé et des frais d'établissement . . . . .	274
2.3. Le poste terrains et constructions . . . . .	274
2.4. Le poste comptes de régularisation . . . . .	274
2.5. Les provisions . . . . .	274
2.6. Les participations . . . . .	275
2.7. Les corrections de valeur . . . . .	275
3. Les dérogations à certaines dispositions de la quatrième directive . . . . .	275
§2. - <i>La structure du compte de profits et pertes (compte de résultat)</i> . . . . .	276
1. Les dispositions relatives à certains postes du compte de profits et pertes . . . . .	279
1.1. Les primes brutes émises (poste I 1 a) et poste II 1 a) . . . . .	279
1.2. Les primes cédées aux réassureurs (poste I 1 b) et poste II 1 b) . . . . .	279
1.3. Les variations de la provision pour primes non acquises, nettes de réassurance (poste I 1 c) et d) et poste II 1 c) . . . . .	279
1.4. La charge des sinistres, nette de réassurance (poste I 4 et poste II 5) . . . . .	280
1.5. Les participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (poste I 6 et poste II 7) . . . . .	280
1.6. Les frais d'acquisition (poste I 7 a) et poste II 8 a) . . . . .	280
1.7. Les frais d'administration (poste I 7 c) et poste II 8 c) . . . . .	280
1.8. Les produits et charges des placements (postes II 2 et 9 et postes III 3 et 5) . . . . .	281
1.9. Les produits des placements alloués (poste I 2, poste II 12 et postes III 4 et 6) . . . . .	281
1.10. Les plus-values et les moins-values non réalisées sur placements (postes II 3 et 10) . . . . .	281
2. Les dispositions basées sur la quatrième directive . . . . .	282
2.1. Les charges et produits exceptionnels . . . . .	282
2.2. Le regroupement des impôts . . . . .	282
SECTION 6. LES RÈGLES D'ÉVALUATION . . . . .	283
1. Les règles d'établissement basées sur la quatrième directive . . . . .	283
2. Les règles d'établissement basées sur la directive 91/674/CEE . . . . .	284
2.1. Les méthodes et règles d'évaluation des placements . . . . .	284
2.2. La méthode de la valeur actuelle . . . . .	285
2.2.1. L'évaluation des placements (autres que les terrains et constructions) à leur valeur actuelle . . . . .	286

	PAGES
2.2.2. L'évaluation des placements en terrains et constructions à leur valeur actuelle . . . . .	287
2.2.3. Les autres dispositions sur la valeur actuelle . . . . .	288
2.3. Les bons et obligations et autres titres à revenu fixe . . . . .	288
2.4. L'évaluation de l'actif immobilisé . . . . .	289
2.5. L'évaluation de l'actif circulant . . . . .	290
2.6. Les frais d'acquisition reportés (compte de régularisation) . . . . .	290
2.7. Les dispositions sur les provisions techniques . . . . .	290
2.7.1. La provision pour primes non acquises . . . . .	291
2.7.2. La provision d'assurance vie . . . . .	291
2.7.3. La provision pour risques en cours . . . . .	291
2.7.4. La provision pour sinistres . . . . .	291
2.7.4.1. Le calcul de la provision pour sinistres dans l'assurance non-vie . . . . .	292
2.7.4.2. Le calcul de la provision pour sinistres dans l'assurance vie . . . . .	293
2.7.5. Les provisions pour égalisation . . . . .	294
2.8. Les méthodes dérogatoires pour la détermination des provisions techniques . . . . .	294
2.8.1. La première méthode dérogatoire . . . . .	294
2.8.2. La deuxième méthode dérogatoire . . . . .	295
2.8.3. Les dispositions et les informations à fournir sur l'application des méthodes dérogatoires . . . . .	295
SECTION 7. LE CONTENU DE L'ANNEXE . . . . .	295
SECTION 8. LE RAPPORT DE GESTION . . . . .	300
1. La déclaration sur le gouvernement . . . . .	301
SECTION 9. LA PUBLICITÉ . . . . .	301
1. La publication des documents comptables . . . . .	302
2. L'affectation des résultats . . . . .	302
SECTION 10. L'OBLIGATION ET LA RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT ET LA PUBLICATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION . . . . .	303
SECTION 11. LE CONTRÔLE DES COMPTES . . . . .	303
SECTION 12. LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS . . . . .	304
SECTION 13. LES CONCEPTS FONDAMENTAUX DE LA DIRECTIVE 91/674/CEE . . . . .	306

## DEUXIÈME PARTIE

### LES NORMES IFRS

<b>CHAPITRE VII. Le cadre pour la préparation et la présentation des états financiers de l'IASB . . . . .</b>	<b>311</b>
SECTION 1. INTRODUCTION . . . . .	311
SECTION 2. LA NOTION DE CADRE CONCEPTUEL COMPTABLE . . . . .	312
SECTION 3. LE CADRE CONCEPTUEL COMPTABLE DE L'IASB . . . . .	313
1. L'intérêt du cadre conceptuel de l'IASB . . . . .	314

	PAGES
2. Le contenu du cadre conceptuel de l'IASB . . . . .	314
3. Le champ d'application du cadre conceptuel de l'IASB . . . . .	315
4. L'objectif et le statut du cadre conceptuel de l'IASB . . . . .	316
5. Les utilisateurs et leurs besoins d'information . . . . .	318
SECTION 4. LES ÉTATS FINANCIERS DU CADRE CONCEPTUEL COMPTABLE DE L'IASB . . . . .	319
§1. – <i>L'objectif des états financiers</i> . . . . .	320
1. La situation financière d'une entreprise . . . . .	321
2. La performance d'une entreprise . . . . .	321
3. Les variations de la situation financière d'une entreprise . . . . .	321
§2. – <i>Les hypothèses de base définies par le cadre conceptuel</i> . . . . .	322
§3. – <i>Les caractéristiques qualitatives des états financiers</i> . . . . .	322
1. L'intelligibilité . . . . .	323
2. La pertinence . . . . .	323
3. La fiabilité . . . . .	324
4. La comparabilité . . . . .	324
5. Les contraintes à respecter pour que l'information soit pertinente et fiable . . . . .	325
§4. – <i>Les éléments des états financiers</i> . . . . .	326
1. La situation financière . . . . .	327
1.1. Les actifs . . . . .	327
1.2. Les passifs . . . . .	328
1.3. Les capitaux propres . . . . .	328
2. La performance . . . . .	329
2.1. Les produits . . . . .	329
2.2. Les charges . . . . .	330
§5. – <i>La comptabilisation des éléments des états financiers</i> . . . . .	330
1. La comptabilisation des actifs . . . . .	331
2. La comptabilisation des passifs . . . . .	331
3. La comptabilisation des produits . . . . .	331
4. La comptabilisation des charges . . . . .	331
§6. – <i>L'évaluation des éléments des états financiers</i> . . . . .	332
SECTION 5. LES CONCEPTS DE CAPITAL ET DE MAINTIEN DU CAPITAL . . . . .	333
CHAPITRE VIII. <b>Les états financiers selon les normes IAS/IFRS</b> . . . . .	335
SECTION 1. INTRODUCTION . . . . .	335
SECTION 2. L'ENJEU DES NORMES IAS/IFRS . . . . .	335
SECTION 3. L'INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDARDS BOARD . . . . .	336
SECTION 4. L'APPLICATION EN EUROPE DES NORMES IAS/IFRS . . . . .	337
SECTION 5. LES NORMES COMPTABLES ADOPTÉES EN EUROPE . . . . .	338
SECTION 6. LE CADRE POUR LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'IASB . . . . .	341
1. L'objectif des états financiers . . . . .	341
2. Les caractéristiques qualitatives des états financiers . . . . .	342

	PAGES
3. Les contraintes à respecter pour que l'information soit pertinente et fiable.....	342
4. Les éléments constitutifs des états financiers .....	343
5. La comptabilisation des éléments des états financiers.....	343
6. L'évaluation des éléments des états financiers.....	344
7. Les concepts de capital et de maintien du capital .....	344
SECTION 7. IAS 1 : PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS.....	344
1. Les états financiers et leurs caractéristiques générales .....	346
1.1. Les caractéristiques générales des états financiers .....	347
1.1.1. Image fidèle et conformité aux IFRS.....	347
1.1.2. Continuité d'exploitation .....	348
1.1.3. Méthode de la comptabilité d'engagement.....	348
1.1.4. Importance relative et regroupement.....	348
1.1.5. Interdiction de compensation.....	349
1.1.6. Fréquence de l'information financière.....	349
1.1.7. Informations comparatives.....	349
1.1.8. Permanence de la présentation.....	349
2. La structure et le contenu des états financiers.....	350
2.1. L'état de situation financière.....	350
2.1.1. Les actifs et les passifs courants .....	352
2.1.2. Les informations à présenter .....	353
2.2. L'état du résultat global .....	354
2.2.1. Informations à présenter soit dans l'état du résultat global soit dans les notes .....	357
2.2.1.1. La méthode d'analyse des charges par nature.....	357
2.2.1.2. La méthode d'analyse des «charges par fonction» ou du «coût des ventes».....	357
2.3. L'état des variations des capitaux propres.....	358
2.4. L'état des flux de trésorerie .....	359
2.5. Les notes des états financiers.....	359
SECTION 8. IFRS 1 : PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES D'INFORMATION FINANCIÈRE INTERNATIONALES .....	362
1. La comptabilisation et l'évaluation dans l'état de situation financière d'ouverture en IFRS .....	363
1.1. Les exceptions et les exemptions à l'application de certaines normes .....	365
1.1.1. Les exceptions à l'application rétrospective d'autres IFRS .....	365
1.1.2. Les exemptions à d'autres IFRS .....	366
2. La présentation et les informations à fournir .....	373
2.1. L'explication de la transaction aux IFRS .....	374
2.1.1. Les rapports financiers intermédiaires .....	374
2.1.2. La désignation des actifs et des passifs financiers .....	375
2.1.3. L'utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé .....	375
2.1.4. L'utilisation du coût présumé pour les investissements dans des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées.....	376

	PAGES
3. Exemple de transition vers les IFRS.....	376
SECTION 9. IAS 10 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA PÉRIODE DE REPORTING.....	379
1. La comptabilisation et l'évaluation des événements postérieurs à la période de reporting.....	379
1.1. Les événements postérieurs à la fin de la période de reporting donnant lieu à des ajustements.....	380
1.2. Les événements postérieurs à la fin de la période de reporting ne donnant pas lieu à des ajustements.....	380
1.2.1. Les dividendes.....	380
2. La continuité d'exploitation.....	381
3. Les informations à fournir.....	381
3.1. La date de l'autorisation de publication.....	381
3.2. La mise à jour des informations à fournir sur des situations à la fin de la période de reporting.....	381
3.3. Les événements postérieurs à la fin de la période de reporting ne donnant pas lieu à des ajustements.....	381
SECTION 10. IAS 34 : INFORMATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE.....	382
1. Le contenu d'un rapport financier intermédiaire.....	383
1.1. Les notes explicatives.....	384
1.2. Les périodes pour lesquelles les états financiers intermédiaires doivent être présentés.....	385
1.3. L'importance relative des informations.....	386
2. Les informations à fournir dans les états financiers annuels..	386
3. La comptabilisation et l'évaluation dans les états financiers intermédiaires.....	387
4. Le retraitement des périodes intermédiaires présentées antérieurement.....	387
<b>CHAPITRE IX. La performance selon les normes IAS/IFRS.....</b>	<b>389</b>
SECTION 1. INTRODUCTION.....	389
SECTION 2. IAS 18 : PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES.....	390
1. L'évaluation du produit des activités ordinaires.....	391
2. L'identification de la transaction.....	391
3. La vente de biens.....	392
4. La prestation de services.....	392
5. Les intérêts, les redevances et les dividendes.....	393
6. Les informations à fournir sur les produits des activités ordinaires.....	394
SECTION 3. IAS 8 : MÉTHODES COMPTABLES, CHANGEMENTS D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET ERREURS.....	394
1. Les méthodes comptables : sélection et application, cohérence et changements.....	395
1.1. La sélection et l'application des méthodes comptables....	396
1.2. La cohérence des méthodes comptables.....	396
1.3. Les changements de méthodes comptables.....	396
1.3.1. Les informations à fournir sur les changements de méthodes comptables.....	397

	PAGES
2. Les changements d'estimations comptables . . . . .	399
3. Les erreurs . . . . .	399
3.1. Les informations à fournir sur les erreurs d'une période antérieure . . . . .	400
SECTION 4. IAS 7 : ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE . . . . .	401
1. La présentation de l'état des flux de trésorerie . . . . .	403
1.1. Les possibilités de compensation – La présentation des flux de trésorerie pour leur montant net . . . . .	405
1.2. Les cas particuliers de flux de trésorerie . . . . .	405
1.2.1. Les flux de trésorerie en monnaies étrangères . . . . .	406
1.2.2. Les intérêts et les dividendes . . . . .	406
1.2.3. Les impôts sur le résultat . . . . .	406
1.2.4. Les participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises . . . . .	406
1.2.5. Les changements dans les parts d'intérêt dans des filiales et dans d'autres unités opérationnelles . . . . .	407
1.2.6. Les transactions sans effet de trésorerie . . . . .	407
2. Les informations à fournir . . . . .	407
SECTION 5. IFRS 8 : SECTEURS OPÉRATIONNELS . . . . .	408
1. Les secteurs opérationnels . . . . .	409
2. Les secteurs à présenter dans l'information sectorielle . . . . .	410
2.1. Les critères de regroupement . . . . .	410
2.2. Les seuils quantitatifs . . . . .	411
3. Les informations à fournir sur les secteurs opérationnels . . . . .	412
3.1. Les informations générales relatives aux secteurs opéra- tionnels . . . . .	412
3.2. Les informations sur le résultat, les actifs, les passifs et la base d'évaluation . . . . .	412
3.3. Les rapprochements et le retraitement d'informations antérieurement publiées . . . . .	414
4. Les informations à fournir relatives à l'échelle de l'entité . . . . .	415
4.1. Les informations sur les produits et services . . . . .	415
4.2. Les informations relatives aux zones géographiques . . . . .	416
4.3. Les informations relatives aux clients importants . . . . .	416
SECTION 6. IAS 33 : RÉSULTAT PAR ACTION . . . . .	416
1. L'évaluation du résultat par action . . . . .	418
1.1. Le résultat de base par action . . . . .	419
1.2. Le résultat dilué par action . . . . .	420
1.2.1. Les actions ordinaires potentielles dilutives . . . . .	421
1.2.1.1. Les options, bons de souscription d'actions et leurs équivalents . . . . .	422
1.2.1.2. Les instruments convertibles . . . . .	422
1.2.1.3. Les actions dont l'émission est conditionnelle . . . . .	423
1.2.1.4. Les contrats pouvant être réglés en actions ordi- naires ou en trésorerie . . . . .	423
1.2.1.5. Les options de vente et d'achat acquises . . . . .	423
1.2.1.6. Les options de vente émises et les contrats d'achat à terme de gré à gré . . . . .	424

	PAGES
2. Les ajustements rétrospectifs. . . . .	424
3. La présentation des résultats par action . . . . .	425
4. Les informations à fournir sur les résultats par action . . . . .	425
SECTION 7. IAS 19 : AVANTAGES DU PERSONNEL . . . . .	426
1. Les avantages du personnel à court terme . . . . .	429
1.1. La comptabilisation et l'évaluation des avantages du personnel à court terme et les informations à fournir . . . . .	429
2. Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi . . . . .	430
2.1. Les régimes à cotisations définies. . . . .	431
2.2. Les régimes à prestations définies . . . . .	431
2.3. Les régimes particuliers. . . . .	431
2.3.1. Les régimes multiemployeurs. . . . .	431
2.3.2. Les régimes à prestations définies dont les risques sont partagés par plusieurs entités soumises à un contrôle commun . . . . .	432
2.3.3. Les régimes généraux et obligatoires . . . . .	432
2.3.4. Les prestations assurées . . . . .	433
3. La comptabilisation et l'évaluation des régimes à cotisations définies et les informations à fournir . . . . .	433
4. La comptabilisation et l'évaluation des régimes à prestations définies, la présentation et les informations à fournir . . . . .	434
4.1. La présentation des régimes à prestations définies . . . . .	440
4.2. Les informations à fournir sur les régimes à prestations définies. . . . .	440
5. Les autres avantages du personnel à long terme . . . . .	441
6. Les indemnités de fin de contrat de travail . . . . .	443
7. Dispositions transitoires de la première application d'IAS 19 . . . . .	444
SECTION 8. IAS 23 : COÛTS D'EMPRUNT . . . . .	444
1. La comptabilisation des coûts d'emprunt . . . . .	445
2. Les informations à fournir . . . . .	447
SECTION 9. IAS 12 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT . . . . .	447
1. La comptabilisation d'actifs et de passifs d'impôt exigible. . . . .	449
2. La comptabilisation d'actifs et de passifs d'impôt différé. . . . .	449
3. L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé . . . . .	451
4. La comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé . . . . .	452
5. La présentation des actifs et passifs d'impôt et de la charge d'impôt . . . . .	452
6. Les informations à fournir . . . . .	453
SECTION 10. IAS 37 : PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS . . . . .	455
1. La comptabilisation des provisions, des passifs éventuels et des actifs éventuels . . . . .	456
1.1. La comptabilisation des provisions . . . . .	456
1.2. Les passifs éventuels . . . . .	457
1.3. Les actifs éventuels . . . . .	458
2. L'évaluation des provisions . . . . .	458
3. Les remboursements des provisions . . . . .	459
4. La révision et l'utilisation des provisions . . . . .	460

	PAGES
5. Cas d'application des règles de comptabilisation et d'évaluation des provisions. . . . .	460
5.1. Les pertes opérationnelles futures. . . . .	460
5.2. Les contrats déficitaires. . . . .	461
5.3. Les restructurations. . . . .	461
6. Les informations à fournir . . . . .	462
7. Les dispositions transitoires liées à l'adoption de la norme pour la première fois . . . . .	463
SECTION 11. IFRS 2 : PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS . . . . .	463
1. La comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions . . . . .	466
2. Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres . . . . .	467
2.1. Les transactions dans lesquelles des services sont reçus . . . . .	468
2.2. Les transactions évaluées par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués . . . . .	468
2.2.1. Le traitement des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires. . . . .	469
2.2.2. Le traitement d'une clause de rechargement . . . . .	470
2.2.3. L'impossibilité de déterminer la juste valeur des instruments de capitaux propres de façon fiable . . . . .	470
2.3. Les modifications des caractéristiques et conditions sur la base desquelles des instruments de capitaux propres ont été attribués. . . . .	471
3. Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie . . . . .	472
4. Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui prévoient une possibilité de règlement en trésorerie (ou avec d'autres actifs). . . . .	473
4.1. Les transactions pour lesquelles les caractéristiques de l'accord laissent à l'autre partie le choix du règlement. . . . .	473
4.2. Les transactions pour lesquelles les caractéristiques de l'accord laissent à l'entité le choix du règlement. . . . .	475
5. Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions entre entités d'un groupe. . . . .	475
6. Les informations à fournir . . . . .	477
CHAPITRE X. <b>Les instruments financiers selon les normes IAS/IFRS</b> . . . . .	481
SECTION 1. INTRODUCTION. . . . .	481
1. Les objectifs des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7 . . . . .	482
SECTION 2. IAS 32 : PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS . . . . .	482
§1. – <i>Champ d'application de la norme IAS 32</i> . . . . .	484
§2. – <i>Critères de distinction d'un instrument financier</i> . . . . .	485
1. Les actifs financiers. . . . .	485
2. Les passifs financiers. . . . .	486
3. Les instruments de capitaux propres . . . . .	487
4. Les instruments financiers dérivés . . . . .	487

	PAGES
4.1. Les options financières . . . . .	487
4.2. Les contrats à terme . . . . .	487
4.3. Les swaps . . . . .	488
§3. – <i>Distinction entre instrument de capitaux propres et passif financier</i> . . . . .	488
1. Les cas particuliers – Exemptions à la définition de passif financier . . . . .	489
1.1. Les instruments remboursables au gré du porteur . . . . .	489
1.2. Les instruments qui imposent à l'entité une obligation de remettre à une autre partie une quote-part des actifs nets de l'entité uniquement lors de la liquidation . . . . .	490
1.3. Le reclassement des instruments remboursables au gré du porteur et des instruments qui imposent à l'entité une obligation de remettre à une autre partie une quote-part des actifs nets de l'entité uniquement lors de la liquidation . . . . .	491
2. Illustrations concernant le classement d'un instrument financier . . . . .	492
2.1. Les actions préférentielles . . . . .	492
2.2. Les instruments remboursables au gré du porteur . . . . .	492
2.3. Le transfert de trésorerie ou d'un autre actif financier . . . . .	493
2.4. Les passifs financiers classés comme instruments de capitaux propres . . . . .	493
2.5. Les instruments financiers dérivés assortis d'une option de règlement . . . . .	494
2.6. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les états financiers consolidés . . . . .	494
§4. – <i>Démembrement des instruments financiers composés</i> . . . . .	494
§5. – <i>Présentation des actions propres</i> . . . . .	496
§6. – <i>Traitement de la rémunération d'un instrument financier</i> . . . . .	496
§7. – <i>Compensation d'un actif financier et d'un passif financier</i> . . . . .	497
SECTION 3. IAS 39 : COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS . . . . .	498
§1. – <i>Critères de distinction d'un instrument financier</i> . . . . .	502
1. Les actifs financiers . . . . .	502
2. Les passifs financiers . . . . .	503
3. Les instruments de capitaux propres . . . . .	504
4. Les instruments financiers dérivés . . . . .	504
5. La classification des instruments financiers . . . . .	505
5.1. Les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat . . . . .	505
5.2. Les placements détenus jusqu'à leur échéance . . . . .	506
5.3. Les prêts et créances . . . . .	507
5.4. Les actifs financiers disponibles à la vente . . . . .	507
§2. – <i>Dérivés incorporés</i> . . . . .	508
1. Illustrations de dérivés incorporés . . . . .	509
1.1. Les dérivés incorporés comptabilisés séparément du contrat hôte . . . . .	509

	PAGES
1.2. Les dérivés incorporés non comptabilisés séparément du contrat hôte . . . . .	510
§3. – <i>Comptabilisation et décomptabilisation</i> . . . . .	511
1. La comptabilisation initiale des instruments financiers (date de comptabilisation) . . . . .	511
1.1. Les achats (ou ventes) normalisés des actifs financiers . . . . .	511
2. La décomptabilisation d'un actif financier . . . . .	512
2.1. Les transferts qui remplissent les conditions de décomptabilisation . . . . .	515
2.2. Les transferts qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation . . . . .	517
2.3. L'implication continue dans des actifs financiers transférés . . . . .	517
2.4. Les dispositions liées à tous les transferts . . . . .	518
3. La décomptabilisation d'un passif financier . . . . .	519
§4. – <i>Évaluation des instruments financiers</i> . . . . .	520
1. L'évaluation initiale d'actifs et de passifs financiers . . . . .	520
2. L'évaluation ultérieure d'actifs financiers . . . . .	520
3. L'évaluation ultérieure des passifs financiers . . . . .	522
4. Les considérations relatives à l'évaluation à la juste valeur . . . . .	523
4.1. Les prix cotés sur un marché actif . . . . .	523
4.2. Les techniques d'évaluation en absence de marché actif . . . . .	524
4.2.1. Les données des techniques d'évaluation . . . . .	525
5. Les reclassements entre instruments financiers . . . . .	526
5.1. Les autres conséquences sur le classement défini à l'origine . . . . .	527
5.2. Les effets des reclassements sur les profits ou pertes antérieurs . . . . .	528
5.3. Les changements qui ne sont pas considérés comme des reclassements . . . . .	528
6. Le traitement des profits et des pertes . . . . .	529
7. La dépréciation et l'irrécouvrabilité d'actifs financiers . . . . .	530
7.1. La dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti . . . . .	531
7.1.1. La dépréciation d'un portefeuille d'actifs financiers . . . . .	532
7.2. La dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût . . . . .	532
7.3. La dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente . . . . .	533
§5. – <i>Opérations de couverture et comptabilité de couverture</i> . . . . .	533
1. Les instruments de couverture . . . . .	534
1.1. La désignation d'instruments de couverture . . . . .	535
2. Les éléments couverts . . . . .	536
2.1. La désignation d'éléments financiers comme éléments couverts . . . . .	537
2.2. La désignation d'éléments non financiers comme éléments couverts . . . . .	538
2.3. La désignation de groupes d'éléments comme éléments couverts . . . . .	538
3. La comptabilisation des opérations de couverture . . . . .	538
3.1. La couverture de juste valeur . . . . .	539

	PAGES
3.2. La couverture de flux de trésorerie . . . . .	540
3.3. La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger . . . . .	541
4. L'efficacité de la couverture . . . . .	542
5. La comptabilité de couverture de la juste valeur pour la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille . . . . .	543
SECTION 4. IFRS 7 : INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS . . . . .	544
1. Les catégories d'instruments financiers et le niveau d'information à fournir . . . . .	546
2. L'importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financières . . . . .	547
2.1. Les informations à fournir sur l'état de situation financière . . . . .	547
2.1.1. Les catégories d'actifs financiers et de passifs financiers . . . . .	547
2.1.2. Les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat . . . . .	548
2.1.3. Le reclassement . . . . .	548
2.1.4. La décomptabilisation . . . . .	549
2.1.5. Les instruments de garantie . . . . .	550
2.1.6. Le compte de correction de valeur pour pertes de crédit . . . . .	550
2.1.7. Les instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés . . . . .	550
2.1.8. Les défaillances et les inexécutions . . . . .	550
2.2. Les informations à fournir sur l'état du résultat global . . . . .	551
2.3. Les autres informations à fournir . . . . .	551
2.3.1. Les méthodes comptables . . . . .	552
2.3.2. La comptabilité de couverture . . . . .	552
2.3.3. La juste valeur . . . . .	553
3. La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers . . . . .	555
3.1. Les informations qualitatives sur les risques financiers . . . . .	555
3.2. Les informations quantitatives sur les risques financiers . . . . .	555
3.2.1. Les informations quantitatives sur le risque de crédit . . . . .	555
3.2.2. Les informations quantitatives sur le risque de liquidité . . . . .	556
3.2.3. Les informations quantitatives sur le risque de marché . . . . .	557
CHAPITRE XI. <b>Les comptes consolidés selon les normes IAS/IFRS</b> . . . . .	559
SECTION 1. INTRODUCTION . . . . .	559
SECTION 2. IFRS 3 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES . . . . .	559
1. La méthode d'acquisition . . . . .	562
1.1. L'identification de l'acquéreur . . . . .	562
1.2. La détermination de la date d'acquisition . . . . .	563
1.3. La comptabilisation et l'évaluation des actifs identifiables acquis, des passifs repris et de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise . . . . .	564

	PAGES
1.3.1. Le principe de comptabilisation . . . . .	564
1.3.1.1. La comptabilisation des actifs particuliers . . . . .	565
1.3.1.2. La classification des actifs identifiables acquis et des passifs repris . . . . .	566
1.3.2. Le principe d'évaluation . . . . .	566
1.3.3. Les exceptions aux principes de comptabilisation et aux principes d'évaluation . . . . .	566
1.4. La comptabilisation et l'évaluation du <i>goodwill</i> ou du profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses . . . . .	568
1.5. La période d'évaluation . . . . .	570
2. Les évaluations et comptabilisations ultérieures . . . . .	571
2.1. Les droits recouvrés . . . . .	571
2.2. Les passifs éventuels . . . . .	571
2.3. Les actifs compensatoires . . . . .	572
2.4. La contrepartie éventuelle . . . . .	572
3. Les informations à fournir . . . . .	573
SECTION 3. IAS 27 : ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET INDIVIDUELS . . . . .	578
1. La présentation des états financiers consolidés . . . . .	579
2. Le périmètre des états financiers consolidés . . . . .	579
3. Les procédures de consolidation . . . . .	580
4. La perte de contrôle d'une filiale . . . . .	581
5. La comptabilisation des participations dans des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées dans les états financiers individuels . . . . .	582
6. Les informations à fournir dans les états financiers consolidés et individuels . . . . .	583
SECTION 4. IAS 28 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES . . . . .	584
1. La notion d'influence notable . . . . .	586
1.1. Les droits de vote potentiels . . . . .	586
1.2. La perte d'influence notable . . . . .	587
2. Les modalités d'application de la méthode de mise en équi- valence . . . . .	587
2.1. L'application de la méthode de la mise en équivalence . . . . .	587
2.2. La détermination de la quote-part d'un groupe . . . . .	588
2.3. L'utilité de la méthode de la mise en équivalence . . . . .	589
2.4. Les modalités d'application de la méthode de la mise en équivalence . . . . .	589
2.5. Les opérations internes . . . . .	590
2.6. L'uniformité des méthodes comptables . . . . .	590
2.7. La date de présentation des états financiers . . . . .	591
2.8. La comptabilisation de la quote-part de pertes . . . . .	591
2.9. La perte de valeur additionnelle de la participation dans l'entreprise associée . . . . .	592
2.10. La perte d'influence notable . . . . .	593
3. Les états financiers individuels d'un investisseur . . . . .	594
4. Les informations à fournir . . . . .	594
SECTION 5. IAS 31 : PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES . . . . .	595

	PAGES
1. Les définitions de contrôle commun, coentrepreneur et coentreprise. . . . .	597
1.1. Le contrôle commun (ou conjoint) . . . . .	597
1.1.1. L'accord contractuel. . . . .	597
1.2. Le coentrepreneur . . . . .	598
1.3. La coentreprise. . . . .	599
2. Les activités contrôlées en commun (ou conjointement) . . . . .	599
3. Les actifs contrôlés en commun (ou conjointement) . . . . .	600
4. Les entités contrôlées en commun (ou conjointement). . . . .	601
4.1. Les états financiers consolidés d'un coentrepreneur . . . . .	602
4.1.1. La méthode de la consolidation proportionnelle . . . . .	602
4.1.2. La méthode de la mise en équivalence. . . . .	603
4.1.3. La date d'arrêt d'utilisation de la consolidation proportionnelle ou de la méthode de la mise en équivalence . . . . .	604
4.1.4. Les exceptions à la consolidation proportionnelle et à la méthode de la mise en équivalence . . . . .	604
4.1.4.1. L'entité contrôlée conjointement est destinée à être cédée . . . . .	604
4.1.4.2. L'investisseur perd le contrôle conjoint sur une entité . . . . .	605
4.1.4.3. L'entité contrôlée conjointement devient une filiale ou une entreprise associée. . . . .	606
4.1.5. Les exemptions à la consolidation proportionnelle ou à la méthode de la mise en équivalence . . . . .	606
4.2. Les états financiers individuels d'un coentrepreneur . . . . .	607
5. Les transactions entre un coentrepreneur et une coentreprise ou opérations réciproques . . . . .	607
6. La participation dans une coentreprise sans contrôle conjoint . . . . .	607
7. Les informations à fournir . . . . .	608
SECTION 6. IAS 24 : INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES . . . . .	609
1. L'objet des informations relatives aux parties liées . . . . .	610
2. La notion de partie liée. . . . .	610
3. Les informations à fournir . . . . .	611
<b>CHAPITRE XII. Immobilisations, dépréciations et provisions selon les normes IAS/IFRS. . . . .</b>	<b>613</b>
SECTION 1. INTRODUCTION. . . . .	613
SECTION 2. IAS 16 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES . . . . .	613
1. La comptabilisation des immobilisations corporelles. . . . .	615
2. L'évaluation lors de la comptabilisation initiale . . . . .	616
2.1. Les éléments du coût d'une immobilisation corporelle. . . . .	616
2.2. Le règlement différé. . . . .	617
2.3. L'échange d'immobilisations. . . . .	617
3. L'évaluation postérieure . . . . .	618
3.1. Le modèle du coût. . . . .	618
3.2. Le modèle de la réévaluation . . . . .	618
3.3. L'amortissement des immobilisations corporelles . . . . .	619
3.3.1. Le montant amortissable et la durée d'amortissement. . . . .	620

	PAGES
3.3.2. Le mode d'amortissement . . . . .	622
3.4. La dépréciation d'une immobilisation corporelle et les indemnités liées à la dépréciation . . . . .	622
4. La décomptabilisation des immobilisations corporelles . . . . .	623
5. Les informations à fournir . . . . .	624
SECTION 3. IAS 38 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES . . . . .	625
1. La comptabilisation et l'évaluation des immobilisations incorporelles . . . . .	628
1.1. L'acquisition séparée . . . . .	629
1.2. L'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises . . . . .	630
1.3. L'acquisition au moyen d'une subvention publique . . . . .	631
1.4. Les échanges d'actifs entre deux entités . . . . .	631
1.5. Les immobilisations incorporelles générées en interne . . . . .	632
1.5.1. La phase de recherche . . . . .	632
1.5.2. La phase de développement . . . . .	632
1.5.3. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne . . . . .	633
1.6. Le <i>goodwill</i> généré en interne . . . . .	634
2. La comptabilisation d'une charge . . . . .	634
3. L'évaluation postérieure à la comptabilisation initiale . . . . .	634
3.1. Le modèle du coût . . . . .	635
3.2. Le modèle de la réévaluation . . . . .	635
3.2.1. La détermination de la juste valeur dans les réévaluations . . . . .	635
3.2.2. Le traitement des écarts de réévaluation . . . . .	636
4. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle . . . . .	637
4.1. L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie . . . . .	638
4.1.1. Le montant amortissable . . . . .	638
4.1.2. La durée d'amortissement . . . . .	639
4.1.3. Le mode d'amortissement . . . . .	639
4.1.4. La comptabilisation de la dotation aux amortissements . . . . .	640
4.2. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée . . . . .	640
5. Les pertes de valeur des immobilisations incorporelles . . . . .	640
6. La mise hors service et la sortie d'immobilisations incorporelles . . . . .	640
7. Les informations à fournir . . . . .	641
SECTION 4. IAS 40 : IMMEUBLES DE PLACEMENT . . . . .	643
1. La comptabilisation des immeubles de placement . . . . .	646
1.1. Les coûts encourus ultérieurement . . . . .	647
2. L'évaluation initiale . . . . .	647
3. L'évaluation postérieure . . . . .	648
3.1. Le modèle de la juste valeur . . . . .	648
3.2. Le modèle du coût . . . . .	650
4. Les transferts des immeubles de placement . . . . .	650
5. Les sorties des immeubles de placement . . . . .	652

	PAGES
6. Les informations à fournir . . . . .	652
6.1. Les informations à fournir sur le modèle de la juste valeur . . . . .	653
6.2. Les informations à fournir sur le modèle du coût . . . . .	654
SECTION 5. IAS 36 : DÉPRÉCIATION D'ACTIFS . . . . .	655
1. L'identification de la dépréciation . . . . .	657
2. L'évaluation de la valeur recouvrable . . . . .	659
2.1. La détermination de la juste valeur nette des coûts de la vente . . . . .	660
2.2. La détermination de la valeur d'utilité . . . . .	660
2.2.1. La détermination des flux de trésorerie futurs . . . . .	661
2.2.2. Le taux d'actualisation . . . . .	662
3. La comptabilisation et l'évaluation d'une perte de valeur . . . . .	663
3.1. Les actifs réévalués . . . . .	663
3.2. L'ajustement de la dotation aux amortissements futurs . . . . .	663
4. La méthode des unités génératrices de trésorerie . . . . .	664
4.1. L'affectation du <i>goodwill</i> à des unités génératrices de trésorerie . . . . .	665
4.2. Le test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie avec <i>goodwill</i> . . . . .	666
4.2.1. Le <i>goodwill</i> est affectable à des groupes d'unités génératrices de trésorerie . . . . .	666
4.2.2. Le <i>goodwill</i> est affectable à chaque unité génératrice de trésorerie . . . . .	667
4.3. L'échéancier des tests de dépréciation . . . . .	668
4.4. Le cas particulier des actifs de support . . . . .	668
4.5. La perte de valeur de la « plus grande » unité génératrice de trésorerie . . . . .	669
5. La reprise d'une perte de valeur . . . . .	670
5.1. La reprise d'une perte de valeur d'une unité génératrice de trésorerie . . . . .	671
5.2. La reprise d'une perte de valeur concernant un <i>goodwill</i> . . . . .	672
6. Les informations à fournir . . . . .	672
SECTION 6. IFRS 5 : ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES . . . . .	674
1. La classification d'actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) comme détenus en vue de la vente ou détenus en vue de la distribution aux propriétaires . . . . .	676
1.1. La classification d'actifs non courants comme détenus en vue de la vente . . . . .	676
1.2. La classification d'actifs non courants comme détenus en vue de la distribution aux propriétaires . . . . .	677
1.3. Les situations particulières de classification d'éléments . . . . .	677
2. L'évaluation d'actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente . . . . .	679
2.1. L'évaluation d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé) . . . . .	679
2.2. La comptabilisation des pertes de valeur et des reprises . . . . .	679

	PAGES
2.3. Les modifications apportées à un plan de vente . . . . .	680
3. La présentation et les informations à fournir . . . . .	681
3.1. La présentation des activités abandonnées . . . . .	681
3.2. La présentation d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé) classé comme détenu en vue de la vente . . . . .	683
3.3. Les informations complémentaires à fournir . . . . .	684
SECTION 7. IAS 17 : CONTRATS DE LOCATION . . . . .	684
1. La classification des contrats de location . . . . .	686
1.1. Les contrats de location de terrains et de constructions . .	687
2. Les contrats de location dans les états financiers du preneur .	688
2.1. Les contrats de location-financement . . . . .	688
2.1.1. Les informations à fournir . . . . .	690
2.2. Les contrats de location simple . . . . .	691
2.2.1. Les informations à fournir . . . . .	691
3. La comptabilisation des contrats de location dans les états financiers du bailleur . . . . .	691
3.1. Les contrats de location-financement . . . . .	692
3.1.1. Les informations à fournir . . . . .	693
3.2. Les contrats de location simple . . . . .	693
3.2.1. Les informations à fournir . . . . .	694
4. Les transactions de cession-bail . . . . .	694
CHAPITRE XIII. <b>Les opérations et les activités diverses</b> . . . . .	697
SECTION 1. INTRODUCTION . . . . .	697
SECTION 2. IAS 2 : STOCKS . . . . .	698
1. L'évaluation des stocks . . . . .	699
1.1. Le coût des stocks . . . . .	699
1.1.1. Les autres techniques d'évaluation du coût des stocks.	701
1.1.2. La distinction entre éléments fongibles et non fongibles dans la détermination du coût des stocks . . . . .	701
1.2. La valeur nette de réalisation . . . . .	702
2. La comptabilisation en charges . . . . .	703
3. Les informations à fournir . . . . .	703
SECTION 3. IAS 26 : COMPTABILITÉ ET RAPPORTS FINANCIERS DES RÉGIMES DE RETRAITE . . . . .	704
1. Les régimes de retraite à cotisations définies . . . . .	705
2. Les régimes de retraite à prestations définies . . . . .	706
3. L'évaluation des actifs d'un régime de retraite, qu'il soit à prestations ou à cotisations définies . . . . .	707
4. Les informations à fournir . . . . .	708
SECTION 4. IAS 20 : COMPTABILISATION DES SUBVENTIONS PUBLIQUES ET INFORMATIONS À FOURNIR SUR L'AIDE PUBLIQUE . . . . .	708
1. La comptabilisation des subventions publiques . . . . .	710
1.1. La présentation des subventions liées à des actifs . . . . .	710
1.2. La présentation des subventions liées au résultat . . . . .	711
1.3. Les subventions publiques non monétaires . . . . .	711

	PAGES
1.4. Le remboursement de subventions publiques.....	711
2. L'aide publique.....	712
3. Les informations à fournir .....	712
SECTION 5. IAS 21 : EFFETS DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES	
ÉTRANGÈRES.....	713
1. La détermination de la monnaie fonctionnelle .....	714
1.1. La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger .....	715
1.2. Le changement de monnaie fonctionnelle.....	716
1.3. La monnaie fonctionnelle d'une économie hyperinflationniste.....	716
2. La présentation des transactions en monnaie étrangère dans la monnaie fonctionnelle .....	716
2.1. La comptabilisation initiale .....	716
2.2. La présentation à la fin des périodes de reporting ultérieures .....	717
2.2.1. Les éléments particuliers et les situations particulières ..	718
2.3. La comptabilisation des écarts de change .....	719
2.3.1. L'investissement net dans une activité à l'étranger ....	719
2.3.2. Les exceptions .....	720
2.4. Le changement de monnaie fonctionnelle.....	720
3. L'utilisation d'une monnaie de présentation autre que la monnaie fonctionnelle.....	720
3.1. La conversion des états financiers dans la monnaie de présentation .....	720
3.2. La conversion des états financiers d'une activité à l'étranger .....	722
3.2.1. La présentation des états financiers à des dates différentes.....	723
3.2.2. La comptabilisation du <i>goodwill</i> provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger .....	724
3.3. La sortie totale ou partielle d'une activité à l'étranger ....	724
4. Les effets fiscaux des écarts de change .....	725
5. Les informations à fournir .....	726
SECTION 6. IAS 29 : INFORMATION FINANCIÈRE DANS LES ÉCONOMIES HYPERINFLATIONNISTES .....	726
1. Le retraitement des états financiers .....	728
1.1. Les états financiers établis au coût historique.....	729
1.1.1. Le retraitement de l'état de situation financière.....	729
1.1.2. Le retraitement de l'état du résultat global .....	730
1.1.3. Le profit ou la perte sur la situation monétaire nette ..	730
1.2. Les états financiers établis au coût actuel.....	731
1.2.1. Le retraitement de l'état de situation financière.....	731
1.2.2. Le retraitement de l'état du résultat global .....	731
1.2.3. Le profit ou la perte sur la situation monétaire nette ..	731
1.3. Les impôts .....	732
1.4. L'état des flux de trésorerie .....	732
1.5. Les chiffres correspondants de la période précédente ....	732
2. Les économies cessant d'être hyperinflationnistes .....	732

	PAGES
3. Les informations à fournir . . . . .	733
SECTION 7. IFRS 4 : CONTRATS D'ASSURANCE . . . . .	733
1. Le traitement des dérivés incorporés dans un contrat d'assurance . . . . .	735
2. Le traitement de la décomposition des composantes «dépôt» dans les contrats d'assurance . . . . .	736
3. La comptabilisation et l'évaluation . . . . .	737
3.1. L'exemption temporaire à certaines dispositions d'IAS 8 . . . . .	737
3.1.1. Le test de suffisance du passif . . . . .	738
3.1.2. La dépréciation d'actifs au titre des cessions en réassurance . . . . .	738
3.2. Les changements de méthode comptable . . . . .	739
3.2.1. Le taux d'intérêt actuel du marché . . . . .	739
3.2.2. La poursuite de pratiques existantes . . . . .	740
3.2.3. La prudence . . . . .	740
3.2.4. Les marges de placement futures . . . . .	740
3.2.5. La comptabilité reflet . . . . .	741
3.3. Le traitement des contrats d'assurance acquis lors d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille . . . . .	741
3.4. Le traitement des éléments de participation discrétionnaire . . . . .	742
3.4.1. Les éléments de participation discrétionnaire contenus dans des contrats d'assurance . . . . .	742
3.4.2. Les éléments de participation discrétionnaire contenus dans des instruments financiers . . . . .	743
4. Les informations à fournir . . . . .	744
4.1. Les informations sur les montants comptabilisés . . . . .	744
4.2. Les informations sur la nature et l'ampleur des risques découlant des contrats d'assurance . . . . .	745
SECTION 8. IAS 11 : CONTRATS DE CONSTRUCTION . . . . .	746
1. Le regroupement et la division des contrats de construction . . . . .	747
2. La détermination des produits du contrat de construction . . . . .	748
3. La détermination des coûts du contrat de construction . . . . .	748
4. La comptabilisation des produits et des charges du contrat de construction . . . . .	748
5. Les informations à fournir . . . . .	750
SECTION 9. IAS 41 : AGRICULTURE . . . . .	751
1. La comptabilisation et l'évaluation d'un actif biologique ou d'un produit agricole . . . . .	752
1.1. La détermination de la juste valeur . . . . .	753
1.2. Les profits et les pertes . . . . .	754
2. Les subventions publiques . . . . .	754
3. Les informations à fournir . . . . .	755
3.1. Les informations complémentaires concernant les actifs biologiques lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable . . . . .	756
3.2. Les informations à fournir sur les subventions publiques . . . . .	757

	PAGES
SECTION 10. IFRS 6 : PROSPECTION ET ÉVALUATION DE RESSOURCES	
MINÉRALES . . . . .	758
1. La comptabilisation des actifs au titre de la prospection et de l'évaluation (l'exemption temporaire aux §§11 et 12 d'IAS 8) .	759
2. L'évaluation des actifs au titre de la prospection et de l'évaluation. . . . .	760
2.1. L'évaluation lors de la comptabilisation initiale . . . . .	760
2.2. Les éléments constitutifs du coût des actifs de prospection et d'évaluation . . . . .	760
2.3. L'évaluation après la comptabilisation initiale . . . . .	760
2.4. Les changements de méthodes comptables. . . . .	761
3. La présentation . . . . .	761
3.1. La classification des actifs de prospection et d'évaluation. .	761
3.2. La reclassification d'actifs de prospection et d'évaluation . .	761
4. La dépréciation. . . . .	761
4.1. La spécification du niveau auquel les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à des tests de dépréciation. . .	762
5. Les informations à fournir . . . . .	762
<b>Bibliographie.</b> . . . . .	<b>765</b>
<b>Index</b> . . . . .	<b>767</b>
<b>Table des matières</b> . . . . .	<b>777</b>